



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie tiendront la séance à huis clos.

Les membres du conseil prendront part, délibéreront et voteront à la séance par visioconférence. Cette séance est enregistrée.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Internet de la MRC de La Haute-Gaspésie le 1<sup>er</sup> février 2021. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le deuxième jour de février deux-mille-vingt-et-un, à 17h 00, par visioconférence.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M<sup>me</sup> Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil.

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 17 h 00 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 11275-02-2021

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 février 2021

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 février 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 février 2021 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### AVIS DE MOTION

Je soussigné, SIMON DESCHÊNES, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors

d'une prochaine séance, un règlement pour établir la répartition des quoteparts 2021 de la MRC de La Haute-Gaspésie. Ce règlement portera notamment sur les éléments suivants :

- Quotepart *Aménagement du territoire*
- Quotepart *Administration, conseil et élections*
- Quotepart *Matières résiduelles*
- Quotepart *Écocentre secteur ouest*
- Quotepart *Écocentre secteur est*
- Quotepart *Mise de fonds MADA 2020-2021*
- Quotepart *Transport adapté (RÉGIM)*
- Quotepart *Transport collectif (RÉGIM)*
- Quotepart *Développement économique (CLD)*
- Quotepart *Bureau d'accueil touristique (CLD)*

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

---

Simon Deschênes, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Aucun dossier *Aménagement du territoire*.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL**

Aucun dossier *Développement économique, touristique et social*.

## **SÉCURITÉ**

Aucun dossier *Sécurité*.

## **TRANSPORT**

Aucun dossier *Transport*.

## **GESTION DES TERRES PUBLIQUES**

Aucun dossier *Gestion des terres publiques*.

## **LOGEMENT SOCIAL**

Aucun dossier *Logement social*.

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

Aucun dossier *Culture et patrimoine*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier *Développement durable et environnement*.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 17 h 04.

\_\_\_\_\_  
Allen Cormier, préfet

\_\_\_\_\_  
Maryse Létourneau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

*Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*



